

Lettre de liaison entre les Citoyens et le Politique, pour une Politique juste et efficace mise délibérément au service de l'Homme, à commencer par le plus démuné.

N° 52 Février 2016 - 2,30 euros

## QUI SOMMES-NOUS ? QUE FAISONS-NOUS EXACTEMENT ?

Le Comité Pauvreté et Politique est un laboratoire d'idées, ce que l'on appelle communément un « think tank ».

Notre originalité par rapport aux multiples think tanks existants est que TOUTES nos propositions visent à éradiquer la pauvreté, en s'attaquant à leurs causes et non à leurs effets.

Selon nous, les situations de pauvreté ont trois causes principales :

- des choix individuels,
- des choix collectifs de société,
- l'économie mondiale dérégulée et le développement des nouvelles technologies, dont les effets sur l'emploi sont (provisoirement ?) négatifs.

Ces causes interagissent les unes avec les autres. On ne peut pas donc les traiter séparément. Il faut une cohérence d'ensemble.

Voilà pourquoi, il ne faut plus séparer la sphère économique, des domaines social et environnemental comme on le fait depuis 1945.

Cette séparation totalement artificielle de l'activité humaine et des conditions dans lesquelles elle s'exerce conduit tout naturellement à mettre l'accent sur la finance et à reléguer à un rang secondaire toutes les questions concernant l'Environnement et le Social. D'où le mauvais état de la planète. D'où les inégalités et la pauvreté.

C'est pourquoi, sur notre site internet [www.pauvrete-politique.com](http://www.pauvrete-politique.com), nos propositions de lutte contre la pauvreté sont classées au sein **des trois composantes interdépendantes du développement durable, à savoir :**

- le pilier sociétal,
- le pilier économique
- et le pilier environnemental.

Il n'y a pas trois crises dans le monde, mais une seule crise économique, sociale et environnementale, ce dont on commence juste à prendre conscience.

Bertrand de Kermel

## Nos priorités 2015 et 2016

### ❖ Notre site internet a été rénové de fond en comble.

En 2015, la première priorité a été de refondre totalement notre site internet, pour le rendre plus lisible et plus convaincant, donc plus efficace. [www.pauvrete-politique.com](http://www.pauvrete-politique.com).

Il décrit en détail ce que recouvre exactement la notion de développement durable. Il contient toutes nos propositions, et de nombreux documents de référence qui appuient nos analyses.

Cet outil est absolument indispensable, pour qui veut influencer (dans le bon sens !) l'action publique.

### ❖ Nous avons obtenu que le Parlement dispose chaque année d'un bilan de la France dans les trois domaines du développement durable.

C'était l'une de nos demandes aux candidats à la Présidentielle de 2012. La députée Eva SAS a su la faire adopter par le Parlement. La Loi (un seul article) est très bien écrite. Elle a été votée le 13 avril 2015. La voici :

« Le Gouvernement remet annuellement au Parlement, le premier mardi d'octobre, un rapport présentant l'évolution, sur les années passées, de nouveaux indicateurs de richesse, tels que des indicateurs d'inégalités, de qualité de vie et de développement durable, ainsi qu'une évaluation qualitative ou quantitative de l'impact des principales réformes engagées l'année précédente et l'année en cours et de celles envisagées pour l'année suivante, notamment dans le cadre des lois de finances, au

regard de ces indicateurs et de l'évolution du produit intérieur brut. Ce rapport peut faire l'objet d'un débat devant le Parlement ».

Un décret a défini dix indicateurs phares devant figurer dans ce rapport. [http://media.wix.com/ugd/146df5\\_69865ee34f7b42849bdba769c524ecfe.pdf](http://media.wix.com/ugd/146df5_69865ee34f7b42849bdba769c524ecfe.pdf)

Il faut maintenant laisser cette Loi s'appliquer pendant quelques années. Il sera lors temps, si nécessaire, procéder à d'éventuels ajustements.

### ❖ Nous venons de demander à Madame Eva SAS d'aller plus loin, et de déposer une nouvelle proposition de Loi, pour compléter la première.

L'idée est de faire adopter une Loi qui imposerait

**1 – Que tout projet ou proposition de loi soit précédé d'un exposé des motifs contenant :**

- une **étude d'impact** décrivant et mesurant l'effet attendu du projet de Loi sur chacun des trois piliers du développement durable (économique, social et environnemental)

- les **dates** et les **outils de mesure** qui permettront de vérifier les effets de la loi projetée dans les trois domaines économique, environnemental et social, notamment son effet sur la baisse de la pauvreté *en commençant par les plus fragiles et les exclus*.

En l'absence de ces deux dispositions dans le texte, l'exposé des motifs devra exposer les raisons pour lesquelles celles-ci ne sont pas utiles.

**2 – Que toutes les Lois contiennent une clause de rendez-vous, c'est-à-dire une clause fixant un délai à l'issue duquel la Loi devra nécessairement être réétudiée, voire modifiée**

**si le Parlement le juge utile, et ce, au vu des bilans prévus au point 1 ci-dessus.**

En l'absence de cette clause dans le texte, l'exposé des motifs de la Loi devra expliquer pourquoi cette clause de rendez-vous n'est pas utile.

Notre proposition est donc adaptable à toutes les situations et toutes les Lois.

Pour les élus politiques, cette démarche fait partie des mesures à prendre pour retrouver la confiance des électeurs. Une Loi peut s'avérer moins bonne que prévu. Le fait de décider au départ d'en dresser un bilan pour corriger éventuellement ce qui doit l'être (et de fixer au départ les critères de jugement qui seront retenus), est tout à l'honneur des politiques.

C'est aussi l'un des meilleurs moyens de résister aux pressions des lobbyistes.

**L'étape suivante consistera à faire transposer ces deux Lois SAS au niveau européen, puis, de faire inclure leurs dispositions dans les accords internationaux sur le commerce mondial négociés par l'Union Européenne.**

**Nous nous souhaitons à nous-mêmes : « bonne chance ! »**

**❖ Nous avons bataillé (et continuons) pour que le TTIP soit un bon accord, et bénéficie à toute la population.**

Nous avons investi beaucoup de temps dans le fameux « accord transatlantique de libre échange », (TTIP) qui pose de nombreux problèmes, et peut se révéler « une machine à créer des inégalités et de la pauvreté », si des inflexions majeures n'y sont pas apportées. C'est un travail titanesque.

Il faut saluer ici, l'attitude du Secrétaire d'Etat au Commerce extérieur, Monsieur Mathias Fekl, qui

a organisé plus de dix réunions de concertation en 2015 sur tous les sujets importants, et... a pris en compte beaucoup de remarques, soit parce qu'il les partageait préalablement, soit parce qu'il les considérait comme recevables.

Parce que nous disposions de compétences sur les mécanismes du commerce mondial, nous avons joué un rôle assez important dans ces groupes, en présentant nos propositions visant à réguler la mondialisation pour l'humaniser un minimum. **Notre grande satisfaction a été de retrouver l'essentiel de nos demandes dans le rapport du Secrétaire d'Etat présenté en décembre à l'Assemblée Nationale.** <http://www.pauvrete-politique.com/#!humeur/galleryPage>

Evidemment entre les propositions d'un ministre français, et le contenu d'un accord négocié par des fonctionnaires américains et européens ultra libéraux, soumis à une pression folle des plus grandes entreprises mondiales, **il y a (hélas) un fossé qui semble infranchissable.**

Avec nos moyens, nous nous battons pour que les propositions de notre Ministre soient prises en compte, **d'autant plus qu'elles rejoignent également pour l'essentiel celles du Parlement Européen.**

[http://media.wix.com/ugd/146df5\\_89d409fo21b947788759667e42a21fe3.pdf](http://media.wix.com/ugd/146df5_89d409fo21b947788759667e42a21fe3.pdf) Voir à partir de la page 7 les paragraphes surlignés. Ils sont limpides. (En appuyant sur la touche « ctrl », posez le curseur de votre souris sur le lien hypertexte).

Nous affirmons que si ces mesures sont adoptées, alors oui, la mondialisation aura fait un progrès considérable dans le sens du développement durable, donc dans celui d'une réduction des inégalités et de la pauvreté. Pourquoi ? Parce que pour la première fois, le droit du commerce sera mis à égalité avec les autres droits, dans la mondialisation.

Voir en annexe, un historique de ce combat pour humaniser la mondialisation, combat qui va peut-être enfin se gagner.

❖ **Nous demandons la suppression du système de justice privée sous forme d'arbitrage.**

Ce système présente de très graves inconvénients. Nous faisons partie d'un collectif qui demande sa suppression. Voir sur : <http://www.pauvrete-politique.com/#!/mondialisation/chiz>

Il est au surplus parfaitement injuste. Un exemple.

La France et le Cambodge ont conclu en 2002 la mise en place de ce type de système d'arbitrage. Conséquence, les investisseurs de l'un ou l'autre pays sont assurés, en cas de litige avec l'Etat d'accueil, de pouvoir recourir au système d'arbitrage (non susceptible d'appel) et de bénéficier d'un traitement juste et équitable.

Il se trouve qu'une entreprise française est accusée d'avoir spolié des petits paysans cambodgiens. Vrai ou faux, là n'est pas la question, l'affaire va être jugée. Par qui ? Par le Tribunal de grande Instance de Suresnes. Les petits paysans, eux, n'ont pas le droit de saisir l'arbitrage et n'ont pas l'assurance de bénéficier d'un traitement juste et équitable. Ils doivent s'adresser à un Tribunal français. C'est intenable, car ce n'est pas équitable.

Le pire est que la saisine de l'arbitrage est autorisée uniquement pour l'investisseur. L'Etat n'a que le droit de se défendre. Il ne peut jamais attaquer, quel que soit le motif. En outre, il n'est prévu dans aucun accord d'arbitrage existant sur la planète la moindre obligation mise à la charge des investisseurs. Il ne leur est même pas demandé de prouver que leur situation fiscale dans le pays d'accueil est correcte, ni de

s'engager à réserver un traitement juste et équitable avec les habitants du pays dans lequel elles ont investi.

Celles des multinationales US qui fraudent le fisc français depuis des décennies auront le droit de saisir l'arbitrage si notre gouvernement prend une mesure qui réduira leurs profits. C'est intenable.

❖ **Nous venons de demander aux Présidents de Régions de s'inscrire dans le développement durable.**

Nous avons écrit à tous les présidents de régions nouvellement élus pour leur demander notamment :

**1. Dresser la liste des biens communs à tous les habitants de leur région, et définir les modalités de gestion de ces biens communs.** C'est crucial. Tous les biens ne peuvent pas être livrés sans précaution au secteur marchand. Il y va de la souveraineté des peuples et des droits fondamentaux des générations futures. C'est un point clé du développement durable. Les gouvernements des 28 et l'UE ne semblent pas en avoir conscience. Les Régions doivent agir.

**2. Appliquer dans leur région la Loi du 13 avril 2015 visant à la prise en compte des nouveaux indicateurs de richesse dans la définition des politiques publiques.** C'est la meilleure façon de mesurer les progrès annuels réalisés dans les domaines économique, social et environnemental et par conséquent de prendre des décisions en toute connaissance de cause et en toute rationalité.

**3. Suivre de très près les négociations sur les projets d'accords commerciaux (TTIP et TISA notamment) qui auront des répercussions sur le quotidien de tous les européens.** (Créer une commission et/ou affecter un collaborateur spécialement au suivi de ces dossiers ?).

❖ **Nous allons demander que l'article 3 du traité sur l'Union Européenne soit modifié pour garantir qu'il sera respecté.**

Cet article définit le projet de l'UE. Il est fondamental. Or, le quotidien nous montre que ce projet est constamment bafoué. (Scandale du Luxleaks, refus de rendre contraignantes les dispositions sociale et environnementales du TTIP, ce qui revient à maintenir au droit des affaires une supériorité totale sur tout le reste, y compris en Europe) etc... Or, c'est la négation du développement durable, tel que promu par cet article.

## Conclusion

Tout ceci peut paraître bien technique et bien lointain. C'est vrai. Mais nous touchons là à des causes fondamentales de la pauvreté et des inégalités, que l'on s'acharne à occulter.

Or, le droit international est supérieur au droit européen lequel est supérieur au droit national. On ne peut plus ignorer le niveau international si l'on veut lutter contre la pauvreté et la dégradation de l'environnement, qui, elle-même, a une influence directe et forte sur la pauvreté.

En outre, il faut mettre en place une politique de développement durable. Nous faisons nôtre cette déclaration du Secrétaire Général de l'ONU, Monsieur Ban ki moon, qui déclarait à Beyrouth le 3 juin 2011 :

"Nous ne pourrions construire un monde juste et équitable que lorsque nous accorderons un poids égal aux trois composantes du développement durable, à savoir les composantes sociale, économique et environnementale ..."

Le Pape François dit exactement la même chose au point 139 de son encyclique Laudato Si. Il écrit :

« Il est fondamental de chercher des solutions intégrales qui prennent en compte les interactions des systèmes naturels entre eux et avec les systèmes sociaux... Les possibilités de solution requièrent une approche intégrale pour combattre la pauvreté, pour rendre la dignité aux exclus et simultanément pour préserver la nature ».

Au point 138, il précise même :

« les connaissances fragmentaires et isolées peuvent devenir une forme d'ignorance si elles refusent de s'intégrer dans une plus ample vision de la réalité ».

Voilà pourquoi nous nous attachons à proposer aux élus un cadre qui permet la mise en place d'une politique de développement durable.

C'est à l'intérieur de ce cadre qu'il faut ensuite travailler à mille autres mesures telles que : éducation, formation, transmission des savoirs et des repères, définition et gestion des biens communs aux Hommes, remise à l'honneur de l'altruisme et de la solidarité, politique du logement, évolution des villes.

Lutte acharnée contre la corruption, non cumul des mandats, fiscalité équitable pour tous.

Développement de l'économie sociale et solidaire, au sein de l'économie circulaire, transition écologique et énergétique, développement de la coopération aux lieux et places de la compétition impitoyable, (sans pour autant renoncer à l'émulation qui est un moteur), redéfinition du rôle de l'entreprise, humanisation de la mondialisation etc...

**La lettre du Comité Pauvreté et Politique**  
**53 grande rue 60540 Puisseux le Hauberger**  
**Directeur de la publication : B de Kermel**  
**Rédacteur en chef : Gabriel Vialy**  
**Code APE 913 – B**

**N° siret : 408 211 869 00014 – ISSN : 1277-49**



## MONDIALISATION, TTIP, LES REFORMES A CONDUIRE

Historique récent du dossier.

- **Avant 2010** : de très nombreuses résolutions du Parlement Européen réclamant la prise en compte des dimensions sociale et environnementale dans les accords sur le commerce mondial sont votés. **Hélas**, ces résolutions n'ont jamais été suivies d'effet.
- **Janvier 2010** : le Président de la République Française, Nicolas Sarkozy, tape du poing sur la table à Davos. Dans un discours très incisif, il demande la mise sur un pied d'égalité du droit du commerce, du droit de l'environnement, du droit de la santé et du droit social. Voir page 7 : [Davos-Discours Pdt République France 27 janvier 2010](#). **Hélas**, aucun effet concret par la suite.
- **Janvier 2014** : Klaus Schwab (Président du Forum économique de Davos) reconnaît que [la gestion de la mondialisation est un échec collectif](#). **Hélas**, aucune réaction du monde politique et du monde des entreprises.
- **Juillet 2015** : le Parlement Européen vote une résolution exigeant que le chapitre développement durable du TTIP soit contraignant et sanctionnable par le système d'arbitrage d'Etat à Etat prévue pour le reste de l'accord. Ce chapitre "développement durable" contient les dispositions à caractère social, sociétal et environnemental. Voir notamment : page 16 de la [Résolution du 8 juillet 2015 Parlement Européen](#). **Hélas**, la suite donnée à cette résolution est lamentable. Voir ci-après
- **octobre 2015** : la Commission européenne publie un rapport sur la "nouvelle stratégie commerciale de l'UE", dans lequel elle précise expressément que tous les chapitres concernant le commerce doivent être contraignants, **sauf** le chapitre "développement durable", c'est à dire le chapitre concernant les Hommes et l'environnement ! C'est un "**bras d'honneur**" en direction du Parlement européen. Pour mieux faire avaler la pilule aux peuples, dans son rapport, la Commission ne tarit pas d'éloges sur le chapitre développement durable, tout en le cantonnant dans le seul domaine "incitatif". [Le commerce pour tous \(rapport de la Commission Européenne\)](#)
- **Décembre 2015** : Le Ministre français Matthias Fekls publie un rapport exigeant qu'à l'avenir, les volets "développement durable" des accords bilatéraux sur le commerce soient contraignants et sanctionnables par le système d'arbitrage d'Etat à Etat prévu dans ces accords. C'est une réponse aussi digne que cinglante vis à vis de la Commission. Voir page 86 : [Stratégie du commerce extérieur de la France et politique commerciale européenne](#)

Toute la question est maintenant de savoir si la France et les Parlementaires européens pourront résister, et imposer leurs demandes.

Matthias Fekl a annoncé la couleur, à la page 5 de son rapport. Son argument est imparable. Il écrit : *"Pour que le développement durable, dans le cadre des nouveaux objectifs fixés par les Nations Unies, ne soit plus le parent pauvre des accords commerciaux, le respect des droits sociaux et environnementaux ne doit plus être une option. La France portera ce combat dans les prochains mois."*

53 grand Rue – 60540 PUISEUX LE HAUBERGER – Tél/fax : 03 44 26 56 07

Site internet : [www.pauvrete-politique.com](http://www.pauvrete-politique.com)

e-mail : [pauvrete.politique@9online.fr](mailto:pauvrete.politique@9online.fr)